



— 8 mars 2021 —

journée internationale de lutte pour le droit des femmes !

Les inégalités frappent toujours autant les femmes dans la sphère professionnelle et sociale, malgré tous les discours sur l'équité et les textes sur l'égalité entre les sexes.

Au fil des années, les avancées obtenues en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, au travail comme dans l'ensemble de la société, ne sont pas le fruit du hasard mais elles sont bien directement liées aux mobilisations sociales et aux luttes. L'égalité entre les femmes et les hommes n'est donc pas "naturelle".

La recherche d'égalité et de liberté dans tous les domaines est une question fondamentale pour la CGT, en vue d'une société démocratique fondée sur la satisfaction des besoins humains, la paix, la solidarité.

Les stéréotypes culturels relatifs à la place des femmes se retrouvent :

- au niveau familial,
- au niveau social,
- au niveau politique
- au niveau du monde du travail.

L'égalité entre les femmes et les hommes est trop souvent considérée comme acquise. Les femmes représentent la moitié de la population active aujourd'hui, pourtant les inégalités persistent. Les femmes restent concentrées dans peu de métiers et secteurs, dans les emplois les moins qualifiés, alors même qu'elles sont plus diplômées que les hommes.

Les femmes gagnent un salaire de 26 % inférieur à celui des hommes et touchent une pension de retraite de 40 % plus faible. L'égalité professionnelle doit être mise en place.

- ⇒ 80 % des travailleurs pauvres sont des femmes,
- ⇒ 85 % des postes à temps partiel sont occupés par des femmes,
- ⇒ 80 % des salariés au SMIC sont des femmes,
- ⇒ 57 % des chômeurs non indemnisés sont des femmes,
- ⇒ 57 % des bénéficiaires du RSA sont des femmes,
- ⇒ 56 % de femmes touchent le minimum vieillesse,
- ⇒ Une femme meurt sous les coups de son conjoint tous les 2 jours ½,
- ⇒ 4,7 % des viols se passent sur le lieu de travail, ainsi que 25 % des autres agressions sexuelles : grossièretés, attouchements, chantages, tentatives de viols.



Pour cela, la CGT revendique :

1. la mise en place de sanctions pour toutes les entreprises et administrations dans lesquels il y a un écart salarial entre les femmes et les hommes,
2. la revalorisation des métiers à prédominance féminine (augmenter les salaires, améliorer les conditions de travail, reconnaître les qualifications et la pénibilité),
3. un plan de rattrapage des écarts de rémunération, de retraites et des pensions entre les femmes et les hommes,
4. un droit du travail protecteur qui garantit l'égalité des droits, ce qui passe par l'abrogation de la loi "travail",
5. la fin des discriminations avec la mise en place d'un registre des embauches et d'une action de groupe, permettant aux victimes de discriminations d'aller ensemble en justice,
6. le passage en CDI et la titularisation de tous les précaires, le passage des contrats partiels en temps complets pour celles et ceux qui le souhaitent,
7. la réduction du temps de travail à 32 H/semaine,
8. la protection de la maternité et le soutien de la parentalité (allongement du congé maternité et du congé paternité, obligation d'aménagement du poste de travail, allègement du temps de travail...),
9. la mise en place d'un Service Public de prise en charge de l'enfance et de la perte d'autonomie,
10. une loi-cadre contre les violences sexistes et sexuelles au travail et dans la vie, avec des mesures de prévention des violences, de protection et d'accompagnement des victimes et de sanction des agresseurs,
11. un accès libre et remboursé à la contraception et à l'IVG sur tout le territoire.

**L'argent existe pour arriver à régler ces injustices ;
les dividendes versés dans notre pays n'ont jamais été aussi
élevés !!! La bataille de l'égalité salariale
passe par la réduction du coût du capital !!!**

**Rassemblement à 11H30 devant le Medef
Place du Général De Gaulle - Marseille**

**Pour gagner le progrès social et l'égalité homme-femme,
toutes et tous mobilisés le 8 mars, dans le cadre de l'appel
à la grève de la Confédération Générale du Travail**